

## COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ DU 12 MAI 2015

### Question de M. André Frédéric à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "l'utilisation des défibrillateurs automatiques"

---

**André Frédéric** (PS): Madame la présidente, madame la ministre, dans notre pays, 10 000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque. Selon certaines études scientifiques, ce chiffre pourrait être considérablement diminué si ces personnes bénéficiaient d'une assistance médicale rapide. Les défibrillateurs externes automatiques (DEA) peuvent évidemment s'avérer être d'une importante utilité dans ce cadre. Situés dans des endroits publics, ces appareils sont, en effet, susceptibles de sauver la vie de personnes victimes d'un arrêt cardiaque. Ils sont donc accessibles et utilisables par la population. Pourtant, il semble que certains craignent encore d'utiliser ces défibrillateurs et qu'un travail de communication devrait être mené auprès du public pour les familiariser avec ces appareils si simples d'utilisation.

Madame la ministre, pouvez-vous nous donner une estimation du nombre de fois où les défibrillateurs automatiques présents dans les lieux publics de notre pays ont été utilisés? Estimez-vous qu'ils soient encore aujourd'hui sous-utilisés? Ne serait-il pas utile d'informer et de sensibiliser davantage la population concernant l'usage de ces appareils? L'utilisation de ces défibrillateurs par des non professionnels de la santé en cas d'arrêt cardiaque repose sur des gestes simples. Il apparaît qu'une initiation courte et pratique serait de nature à augmenter le taux de survie des victimes. Une telle formation existe-t-elle dans notre pays? L'estimez-vous utile?

**Maggie De Block**, ministre: Monsieur Frédéric, vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur. La réponse à votre dernière question concernant l'utilité se trouve dans l'historique des dossiers des défibrillateurs automatiques.

Comme vous le savez, l'arrêté royal de 2007 sur la mise à disposition des défibrillateurs au grand public est le résultat de travaux parlementaires au sein de cette commission. Notre collègue Yolande Avontroodt et moi-même avons à l'époque fait la suggestion d'également les mettre à la disposition de personnes non formées.

C'est grâce à l'arrêté royal de 2007 que toutes les ambulances de l'aide médicale urgente ont été équipées de défibrillateurs automatiques.

À ce jour, mon administration a enregistré plus de 5 500 défibrillateurs à disposition du grand public. Dans l'arrêté royal, il était aussi prévu que les propriétaires de défibrillateurs automatiques mettent à disposition du SPF les données enregistrées lors de l'utilisation du défibrillateur automatique, mais les modalités de transmission de ces données n'ont jamais été définies. Mon administration ne possède donc pas de données d'utilisation et je ne peux pas répondre à votre première question.

En ce qui concerne la sensibilisation et la formation à l'utilisation des défibrillateurs automatiques, elles existent bel et bien et ont lieu de plusieurs manières. Elles sont organisées par des firmes privées, par la Croix-Rouge, les hôpitaux, les médecins du travail, les écoles - on a vraiment envie d'apprendre aux instituteurs et aux élèves à s'en servir -, idem dans des centres et clubs sportifs, dans les aéroports, enfin au personnel de tous les lieux où on peut retrouver un défibrillateur automatique; il y en a de plus en plus.

**André Frédéric (PS):** Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. C'est bien de pouvoir concrétiser des propositions quand on est parlementaire. Vous retiendrez qu'on peut avoir des propositions à concrétiser pour autant qu'on trouve l'aide de votre majorité. Mais c'est une autre histoire!

Je vois beaucoup de ces appareils dans les milieux associatifs, sportifs et autres. J'ai l'impression qu'ils sont présents mais que tout le monde les évite en se disant "pourvu que je ne doive pas l'utiliser". En effet, une majorité de gens sur le terrain ne savent pas le faire. Je sais, pour avoir suivi moi-même la formation, que c'est d'une grande simplicité. Encore faut-il faire la différence entre le geste qu'on pose ...

**Maggie De Block, ministre:** Il faut simplement suivre les instructions de la machine.

**André Frédéric (PS):** Oui, c'est très simple quand on est en situation de formation. Je ne sais pas si ma réaction affective, émotionnelle jouerait un rôle dans une situation d'urgence. C'est différent.

Pour parfaire votre travail, vous pourriez voir dans quelle mesure on ne pourrait pas objectiver les formalités de transmission de données afin de savoir combien, sur les 5 500 appareils, ont été utilisés avec un effet positif. Il serait intéressant de savoir si ces appareils servent à autre chose qu'à décorer les murs!

**Maggie De Block, ministre:** Quand on a suivi la formation, on se sent plus à l'aise car il est vrai qu'il peut s'agir d'une situation de panique. Une personne se trouve par terre, que faut-il faire? Faut-il agir? Attendre? Les minutes sont pourtant très importantes et ne doivent pas être perdues. Il existe des formations partout.